

# Sud éducation 34

Solidaires

L'école n'est pas une entreprise ! L'éducation n'est pas une marchandise !

✉ 23, rue Lakanal 34090 Montpellier @ syndicat@sudeducation34.org ☎ 04 67 02 10 32

Montpellier, le 07 février 2018

## CLASSES DÉDOUBLÉES DANS L'HÉRAULT : LE GRAND N'IMPORTE QUOI !

Le lundi 05 février 2018 s'est tenu le groupe de travail concernant l'application à la rentrée de la circulaire instaurant des postes spécifiques (PEP) pour les classes de CP en REP et de CP/CE1 en REP+. Ce groupe de travail était sensé répondre [aux interrogations et aux fortes inquiétudes exprimées par les personnels](#).

Malheureusement les réponses apportées par l'administration lors de ce groupe de travail ne sont pas du tout satisfaisantes et apportent encore plus de flou.

En effet, constatant que l'application stricte de [la circulaire émise en décembre](#), engendrerait des difficultés ingérables qu'il n'avait pas prévu, l'Inspecteur d'Académie a fait annoncer une série de mesures catégorisées censées répondre chacune à une situation individuelle.

Devant la désorganisation créée par cette circulaire la réponse n'est donc pas de la retirer... mais de **surajouter une multitudes de règles absurdes et injustes qui viendront complexifier la circulaire du mouvement intra-départemental**.

### Petit florilège.

#### Pour ceux qui auront un avis favorable de l'IEN ou de la commission :

- Les collègues actuellement affectés à titre définitif ainsi que les PMC déjà en CP en REP+, ne participeront finalement pas au mouvement et conserveront leurs points d'ancienneté de poste.

- Les personnels affectés à titre provisoire, ou les personnels TR affectés à l'année en CP en REP+ participeront, eux, au mouvement ils bénéficieront d'une « priorité absolue »... mais ne conserveront pas leurs points d'ancienneté de poste.

- Pour les classes de CP en REP et de CE1 en REP+ les mêmes mesures sont prévues avec des dispositions plus souples pour les personnels déjà en poste en éducation prioritaire. Dans l'ensemble ils n'auront pas à faire le mouvement, conserveront leurs points d'ancienneté de poste. Ils pourront même se mettre d'accord en conseil des maîtres en cas de candidatures multiples... A l'ancienne !

#### Pour ceux qui auront un avis défavorable de l'IEN ou de la commission :

- Ils seront éjectés de leur CP ou de leur CE1... Et cela générera forcément une mesure de carte scolaire si aucun poste n'est vacant sur l'école.

Enfin l'administration a bien été forcée de reconnaître, comme nous l'affirmions depuis le début, **qu'il n'était pas possible d'interdire à un personnel d'être nommé sur un poste classe dédoublée pour cause de temps partiel**.

**Si l'on peut se réjouir des mesures qui épargnent les personnels actuellement en poste, qui vont, c'est bien légitime, se sentir rassurés, ce traitement à géométrie variable reste inacceptable.** Sentant le mécontentement de la profession, l'Inspecteur d'Académie donne quelques gages pour éviter une fronde et rassurer les personnels. Quitte à contredire sa propre circulaire sur les PEP en classe dédoublées... Il ne renonce pas pour autant, pire les mesures annoncées dans le cadre

du mouvement intra-départemental risquent de créer de nombreuses dérogations non prévues par les textes nationaux. **Pourtant les règles du mouvement intra-départemental doivent être conformes aux règles définies par la note de service ministérielle.**

En y dérogeant l'Inspecteur d'Académie de l'Hérault espère créer un précédent. L'individualisation absolue des barèmes et des situations traitées lors du mouvement, la création de priorités dérogatoires vont probablement générer de l'injustice et de l'inégalité de traitement. Si cette année les personnels sont globalement épargnés pour éviter la fronde, comment se passeront les années suivantes ?

Nous en avons une petite idée : nous sommes d'ores et déjà inquiets des retours que nous avons eu à propos de plusieurs entretiens de collègues qui se seraient mal passés, avec des propos déplacés ou dévalorisants de la part de certains jurys.

SUD éducation 34 dénonce l'idéologie managériale et l'infantilisation des personnels. Nous rappelons qu'il est inacceptable pour nous de faire passer des enseignants devant un jury pour exercer avec des effectifs réduits, donc dans de meilleures conditions de travail.

Nous réaffirmons ici notre attachement à un mouvement aux règles claires, compréhensibles par tous et égalitaires.

**C'est pourquoi nous serons très vigilants lors de la parution de la circulaire du mouvement intra-départemental prévue pour le 15 mars 2018.**

Nous soutiendrons toutes les initiatives prises par les équipes enseignantes et nous nous tenons à leur disposition pour les aider par tous les moyens qu'ils auront choisi à instaurer un rapport de force contre ces mesures absurdes et injustes.